

SESSION ORDINAIRE DU 5 MAI 2008

**Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité
de Saint-Ferdinand, tenue le 5 mai 2008, à 19h30,
à la salle du conseil, 821 rue Principale**

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, Gérard Garneau, Yvan Langlois et Bernard Barlow, conseillers et Guylaine Blondeau, conseillère formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session

La session est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 5 MAI 2008

- A) Ouverture de la session
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
 - Nomination des comités municipaux
 - Bâtiment St-Julien
 - MRC de l'Érable
 - Comité de promotion économique
- F) 1^{re} période de questions
- Pause
- G) Varia
 - Adoption du règlement no 2008-82 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina
 - 1^{er} projet : règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex-Saint-Ferdinand
 - Demande de Transport Breton Lamontagne
 - Affectation du surplus accumulé
 - Affectation du solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé
 - Cours d'eau Fortier-Nolette
 - Dépôt des états comparatifs semestriels
 - Ajout de lumière de rue
 - Avis de motion : règlement augmentant le fonds de roulement
 - Formation sur la problématique des cyanobactéries
 - Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
 - Assemblée générale du Réseau Bilio
 - Assemblée générale de GROBEC
 - Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
 - Demande de la Maison des Jeunes
 - Délégations de sorties
 - Demande de Ferme Ronald et Pauline Pinette (CPTAQ)
 - Demande d'appui de GROBEC
 - Demande du Comité jeunesse (activité sur la chaussée)
 - Travaux à la marina
 - Programme Mieux consommer d'Hydro-Québec
- H) Rapports de voirie et d'environnement
 - Modification aux règles de gestion interne
 - Embauche d'un contremaître de voirie
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la session

Ajout du point suivant : projet éolien

2008-129 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout mentionné précédemment. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-130 Interversión des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-131 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 7 avril 2008 et une copie du procès-verbal de la session spéciale du 14 avril 2008, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 avril 2008 et le procès-verbal du 14 avril 2008 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-132 Nomination des comités

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver les nominations suivantes pour les différents comités :

Voirie et environnement : Clermont Tardif, Guylaine Blondeau, Yvan Langlois et Donald Langlois.

Comité de promotion économique : Clermont Tardif, Gérard Garneau, Bernard Barlow.

Bâtiments St-Julien : Clermont Tardif, Paulo Asselin, Bernard Barlow et Donald Langlois.

Comité des éoliennes : Clermont Tardif, Bernard Barlow et Donald Langlois.

Sécurité publique : Clermont Tardif et Yvan Langlois.

Comité de gestion du lac : Clermont Tardif, Paulo Asselin et Yvan Langlois.

Site Web : Clermont Tardif

Ressources humaines : Clermont Tardif, Bernard Barlow, Guylaine Blondeau et Donald Langlois.

Centre municipal : Clermont Tardif et Paulo Asselin.

Transport adapté : Gérard Garneau

Loisirs : Gérard Garneau, Yvan Langlois et Guylaine Blondeau.

Bulletin d'informations : Paulo Asselin.

Bibliothèque : Gérard Garneau et Bernard Barlow.

Info Centre : Paulo Asselin, Yvan Langlois et Bernard Barlow.

GROBEC : Paulo Asselin

Quad (VTT) : Yvan Langlois.

HLM : Bernard Barlow.

15 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

25 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

25 \$ pour un billet de saison.

Article 3

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les
pédalos et toutes embarcations non motorisées.

15 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

25 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

120 \$ pour un billet de saison (excluant les moto-marines).

Article 4

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les commerces sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les
pédalos et toutes embarcations non motorisées.

15 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

25 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

100 \$ pour un billet de saison (excluant les moto-marines).

Article 5

Les frais de location des quais sont les suivants :

250 \$: pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

400 \$: pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

Article 6

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les locataires de quais à la marina sont gratuits.

Article 7

La saison débute le 15 mai et se termine le 15 septembre de 9 heures à 21 heures.

Article 8

La limite est fixée selon la capacité du stationnement.

Article 9

Il est interdit d'enlever, d'abîmer les écriteaux.

Article 10

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 11

Les contenants de verre sont interdits aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 12

Il est interdit de stationner sur les quais et les approches.

Article 13

Il est interdit de se baigner dans les eaux autour des quais en tout temps.

Article 14

Il est interdit de pêcher sur les quais et autour des quais.

Article 15

Il est permis d'amarrer temporairement seulement (maximum une heure) pour toute embarcation.

Article 16

Il est interdit de jeter des déchets sur les quais, le terrain de la marina et dans le lac.

Article 17

La plongée sous-marine devra s'effectuer à une distance minimale de 30 mètres, sauf pour accès aux quais (avec indication).

Article 18

Il est interdit de faire commerce, location sur le terrain de la marina et sur les quais, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 19

Il est interdit d'organiser, de diriger ou de participer à toutes fêtes, activités bruyantes après 22 heures, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 20

Tout comportement jugé dangereux, non sécuritaire entraînera l'expulsion de la personne ayant accès sur le terrain et les quais.

Article 21

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas 1 000 \$.

Article 22

Le présent règlement remplace tout autre règlement qui aurait été fait antérieurement et toute autre disposition réglementaire au même effet.

Article 23

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté en séance du conseil le 5 mai 2008.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 7 avril 2008

Adoption : 5 mai 2008

Publication :

2008-137

Résolution adoptant le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Yvan Langlois et résolu :

1. Qu'en vertu des dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement no 2008-83 modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juin 2008 à la salle du conseil à 19 heures.
3. Qu'un avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et affiché au bureau municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-138

Résolution de délégation pour présider l'assemblée publique si le maire est absent

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Paulo Asselin et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement no 2008-83 modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-139

Demande de Transport Breton Lamontagne inc.

Attendu qu'il y a eu une transaction entre A.Langlois & fils Ltée et Transport Breton Lamontagne inc. concernant en autres, l'achat de l'équipement pour l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand accepte par sa résolution no 2007-279 de transférer les contrats de l'entretien des chemins d'hiver en cours à Transport Breton Lamontagne inc.;

Attendu que Transport Breton Lamontagne inc. a demandé au conseil par sa lettre datée du 27 février 2008 d'ajouter à ses contrats d'entretien d'hiver des chemins une clause d'ajustement du prix du carburant;

Attendu que le conseil n'a pas l'obligation d'ajouter une telle clause aux contrats en cours;

Attendu que le conseil, par sa résolution no 2006-262, a refusé d'ajouter une clause d'ajustement du prix du carburant aux contrats d'entretien d'hiver des chemins pour les saisons 2005-2006 à 2008-2009 soit la durée des contrats qui est de 4 ans;

Attendu qu'une telle modification peut causée préjudices à d'autres;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de maintenir sa décision, soit de refuser d'ajouter une clause d'ajustement du prix du carburant aux contrats d'entretien d'hiver des chemins accordés à Transport Breton Lamontagne inc. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-140

Transport Breton Lamontagne - saison 2007-2008

Attendu que le contrat de déneigement, déglacage et fourniture de matériaux est signé depuis l'année 2004 pour le secteur de Vianney et depuis 2005 pour le secteur urbain et le secteur rural de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que l'entrepreneur ne peut prévoir la température et qu'il soumissionne en s'appuyant sur une moyenne;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a vérifié le nombre de centimètre de précipitation auprès d'Environnement Canada et Info-Climat du MDDEP pour notre secteur et pour un certain nombre d'années, soit les statistiques de 1973 à 1999 et les années 2004 à 2008;

Attendu que la saison 2007-2008 est une année exceptionnelle puisqu'il n'y avait pas eu autant de centimètre de précipitation de neige depuis 30 ans, soit 2 écarts types qui correspondent à 5%, ce qui veut dire qu'il y a 5% de chance que cette situation se reproduise, par exemple sur 100 ans il y a une possibilité que cette situation se produise au 20 ans;

Attendu que le pourcentage de plainte a été très faible, ce qui indique que malgré le nombre de précipitation de neige, le service est resté stable et satisfaisant;

Attendu que le nombre d'interventions a été nettement supérieur à la normale et qu'il s'agit d'un hiver exceptionnel;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'accorder à Transport Breton Lamontagne inc., une gratification unique de 8 000 \$ pour la saison 2007-2008 qui n'est pas récurrente mais bien exceptionnelle pour les contrats de déneigement, déglacage et fourniture de matériaux de la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-141

Affectation du surplus accumulé

Considérant que selon l'article 14° du décret 1323-2000 concernant le regroupement de Saint-Ferdinand, Vianney et Bernierville, le surplus accumulé au nom d'une ancienne municipalité est utilisé au bénéfice des contribuables de cette ancienne municipalité;

Considérant que le fonds de roulement de la nouvelle municipalité a été constitué par l'affectation d'une partie du surplus accumulé de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand;

Considérant que le conseil municipal n'a pas l'intention de diminuer ni d'abolir le fonds de roulement;

Considérant que le conseil municipal a plutôt l'intention d'augmenter ledit fonds de roulement;

Considérant que la municipalité a terminé son exercice financier 2008 avec un surplus;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu de virer du surplus accumulé de la nouvelle municipalité de Saint-Ferdinand un montant de 50 000 \$ vers le surplus accumulé de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-142 Affectation du solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'affecter le solde disponible du règlement d'emprunt no 2004-37 fermé d'un montant de 7 413.23 \$ aux frais de financement de l'exercice financier 2008. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2008-143 Cours d'eau Fortier-Nolette
Répartition des frais d'aménagement et autres frais connexes
(Dossier 9-7 32013 2006-03-06 001)**

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'accepter les frais d'aménagement et les autres frais connexes du cours d'eau Fortier-Nolette, en la municipalité de Saint-Ferdinand, au montant de 2 440.64 \$ et de répartir ces frais conformément aux dispositions de la lettre de la MRC de l'Érable datée du 10 avril 2008, selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'aménagement du cours d'eau visé, savoir :

Municipalité	Aménagement du cours d'eau Fortier-Nolette	Montant
Saint-Ferdinand	Transport des matériaux	2 440.64 \$
TOTAL	Transport des matériaux	2 440.64 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 30 avril 2008 et ceux réalisés au 30 avril 2007. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2008, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2008 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2008-144 Ajout de lumière de rue

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Paulo Asselin et résolu de demander à Hydro-Québec d'installer une lampe de rue de 132 watts (lampe et ballast) à l'intersection de la rue Industrielle et du rang 6 Centre (secteur ex-Saint-Ferdinand) dans le poteau d'Hydro-Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AYANT COMME OJBET D'AUGMENTER LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement ayant comme objet d'augmenter le montant du fonds de roulement.

2008-145 Formation pour l'inspecteur en environnement

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'autoriser Jean Gardner à suivre la formation sur la problématique des cyanobactéries qui aura lieu le 12 mai 2008 à Victoriaville et de défrayer les frais d'inscription de 56.44 \$ et autres dépenses inhérentes. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-146 Affiliation à la Fédération des sociétés d'horticulture

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Ferdinand à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec pour 2008 et de défrayer les frais d'adhésion de 90 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-147 Assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser Bernard Barlow à représenter notre organisme lors de l'assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra à Trois-Rivières, le 6 juin 2008 à 19 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-148 Représentant au sein de GROBEC

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de désigner Paulo Asselin, conseiller municipal, comme représentant de la municipalité de Saint-Ferdinand auprès du Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC). Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-149 Don à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser Donald Langlois, maire et Clermont Tardif, conseiller à participer au tournoi de golf bénéfice annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu à Plessisville le 12 juin 2008 et de défrayer les frais d'inscription de 75 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-150 Autorisation à la Maison des Jeunes pour l'activité du 7 juin

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans inc. de s'installer sur la rue Principale en face du numéro civique 200, en face de la marina et en face du numéro civique 1134 le samedi 7 juin 2008 (en cas de pluie, le samedi 14 juin) de 10 heures à 16 heures pour l'activité « Squeegy d'un jour » en autant que la Maison des Jeunes informe la Sûreté du Québec de cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-151 Prévisions de sorties

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	Mieux consommer HQ	Plessisville	2008-05-01
P. Asselin	politique familiale	Plessisville	2008-05-07
G. Garneau	Corpo. Craig Gosford	St-Jean-Brébeuf	2008-05-13
B. Barlow	BIBLIO	Trois-Rivières	2008-06-06

2008-152 Appui à Ferme Ronald et Pauline Pinette (CPTAQ)

Attendu que Ferme Ronald et Pauline Pinette a présenté une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 700 du Canton d'Halifax pour l'exploitation d'une sablière (dossier numéro 356802);

Attendu qu'une modification à ladite demande est requise suite à la visite de M. Gilles Bonneau, agronome à la CPTAQ, quant à la grandeur du terrain de la sablière passant de 5,6 hectares à 8,4 hectares;

Attendu que l'exploitation de la sablière se fera par 6 bandes de 30 mètres chacune;

Attendu qu'après étude de ladite modification à la demande initiale, l'inspecteur en bâtiments et environnement confirme que cette demande modifiée est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

Attendu que la résolution municipale numéro 2008-98 adoptée le 17 mars 2008 pour la demande initiale demeure valide;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la modification apportée à la demande présentée par Ferme Ronald et Pauline Pinette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier numéro 356802).

Il est de plus résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand renonce au délai de 30 jours qui lui est accordé pour présenter ses observations ou demander une rencontre à la CPTAQ. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-153 Appui à GROBEC

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie les démarches du Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour pour obtenir de la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec une aide financière dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II pour son projet de Planification des activités de reboisement des zones problématiques sur les rives des cours d'eau de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-154 Autorisation au Comité jeunesse pour l'activité des 21 et 22 juin

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser le Comité jeunesse de s'installer sur la rue Notre-Dame entre la Côte de l'Église et l'entrée de l'aréna le samedi 21 juin 2008 et le dimanche 22 juin 2008 de 8 heures à 20 heures pour l'activité « Tournoi de hockey de rue » en autant que le Comité jeunesse informe la Sûreté du Québec de cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-155 Projet marina

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de mandater Pierre Séguin pour chapeauter le projet d'aménagement paysager à la marina au taux horaire de 45 \$ pour environ 80 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-156 Propriété du 548 route de Vianney

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a reçu des plaintes concernant l'insalubrité d'un bâtiment situé sur le lot 104-P du rang 3, Canton d'Halifax;

Attendu que le bâtiment résidentiel est vacant depuis le 13 mars 2008 et que l'augmentation des plaintes a demandé une vérification des lieux, ce qui fut fait en date du 26 mars 2008;

Attendu qu'il y avait un bref d'exécution en date du 27 mars 2008 par Fortier Tourigny, huissiers de justice et qu'il fut encore constaté qu'il n'y avait personne à cet endroit;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand avait envoyé un dernier avis, par courrier recommandé, en date du 13 mars 2008 concernant une infraction à la réglementation municipale et que cette lettre recommandée n'a pas été réclamée;

Attendu qu'il y avait des animaux dans le bâtiment résidentiel et que le bruit devenait une nuisance, la S.Q. de la MRC de l'Érable s'est déplacée pour vérifier s'il y avait des personnes ou des animaux en danger;

Attendu que la SPA de Thetford fut appelée pour venir chercher les animaux en très mauvais état;

Attendu qu'il y a eu un déménagement rapide des lieux et des dommages importants ont été faits au bâtiment qui est considéré dangereux;

Attendu qu'il y a eu plusieurs détritiques ainsi que des animaux morts de laissés sur place et qu'il y a lieu de nettoyer pour la sécurité des gens, de l'environnement et des lieux;

Attendu que le bâtiment résidentiel fut déclaré insalubre et dangereux par l'inspecteur en environnement et bâtiment en date du 2 avril 2008;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'appliquer le règlement no 2003-33 concernant les animaux, le règlement no 2003-31 concernant les nuisances et le règlement no 2004-46 relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération et d'autoriser Jean Gardner, inspecteur en bâtiment et environnement avec l'aide des employés municipaux à sécuriser les lieux et nettoyer l'extérieur soit les détritiques et les animaux morts. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-157 Rapport de l'inspecteur municipal

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport d'environnement et le rapport de voirie d'avril 2008 tels que présentés par Jean Gardner, inspecteur municipal de voirie, permis et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-158 Amendement aux règles de gestion interne

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'amender les règles de gestion interne désignées sous le titre : « Règles de sélection et d'engagement du personnel » en rajoutant le paragraphe suivant au point 7. L'Engagement, article 7.1 aux paragraphes : poste - emploi permanent et poste - emploi saisonnier :

- Le formulaire RGI- 7.1.1 intitulé « Accord des conditions d'engagement » devra être signé au plus tard la première journée de travail par l'employé et par les signataires nommés par la municipalité de Saint-Ferdinand. Ce formulaire fera partie du contrat de travail s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-159 Engagement d'un contremaître des travaux publics

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a procédé à l'affichage d'un poste de contremaître des travaux publics;

Attendu que le processus de sélection a été effectué par le comité de sélection, lequel recommande l'embauche de M. Mike Gagnon;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Paulo Asselin et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mike Gagnon comme contremaître des travaux publics, selon les conditions approuvées par le conseil et énumérées dans le document « accord des conditions d'engagement » à compter du 5 mai 2008 pour une période d'essai de trois mois conditionnellement à l'obtention de tous les documents demandés à l'article 6.2.8 et la signature du formulaire RGI-7.1.1 tel que demandé à l'article 7.1 du document intitulé « Règles de gestion interne » et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer les documents. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire invite les citoyens à la 2^e période de questions.

2008-160 Présentation des comptes

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'avril 2008 tels que présentés pour un montant de 152 878.68 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2008-161

Clôture de la session

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la présente session soit levée à 22h15. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Maire

Secrétaire-trésorière